



Compte-rendu du Forum débat d'information du 22 février 2010

Ordre du jour

L'objectif de ce premier forum débat était de présenter aux habitants le diagnostic urbain relatif à la mission de programmation du parc urbain, de présenter la méthode et le dispositif de concertation et de préparer le conseil participatif :

Il a été procédé tel quel :

- Introduction par M le Maire de Kingersheim
- Présentation du diagnostic urbain par La Fabrique Urbaine
- Débat consécutif à la présentation de ce diagnostic
- Présentation par M le Maire des modalités de concertation, du conseil participatif
- Inscription des habitants au conseil participatif

Introduction de M le Maire de Kingersheim

Le projet de parc urbain illustre parfaitement les quatre axes de développement de la ville :

- une ville plus durable
- une ville plus dynamique
- une ville plus fraternelle
- une ville plus confortable et sûre

Le parc a vocation à devenir pour l'environnement ce que le festival *Momix* est à la culture à Kingersheim.

Une charte d'utilisation, qui sera de plus un des travaux du conseil participatif, sera mise en place afin de garantir le meilleur fonctionnement possible du futur parc.

Débat

Une question concernant les parkings et le stationnement a été posée : seront-ils conservés et, le cas échéant, gardés tels-quels, agrandis ou réduits ?

Il a été répondu que le stationnement était une des questions stratégiques.

L'aspect « pompe à bagnoles » d'un grand parking a été mis en avant et il a été précisé que cela ne correspondait pas à l'esprit du projet.

Néanmoins, M le Maire a fortement insisté sur le fait que le bureau d'étude prenait en compte les modes de transport doux dans sa réflexion et qu'un parking limité suffirait.

La problématique du parc en tant que poumon et lieu de création de la biodiversité a été posée. Une habitante a évoqué la possibilité de creuser le sujet et la possibilité d'installer des pollinisateurs, des ruchers, des nichoirs, des potagers...etc.

Il a été répondu que la problématique de la biodiversité était au cœur de la réflexion du bureau d'étude et que ce sujet serait naturellement développé lors des conseils participatifs.

La question a été posée concernant la répartition entre les zones arborées et les zones herbeuses, de pique-nique...etc.

Il a été répondu que cette question serait développée lors du conseil participatif.

M le Maire a précisé que le site du parc étant actuellement « vierge », il fallait aussi réfléchir à des dimensions d'arbres pouvant aussi permettre de faire de l'ombre l'été.

La question a été posée concernant la présence du club de Tir et du club de Tennis : seront-ils conservés, supprimés, remaniés ?

Il a été répondu que leur présence n'entraîne pas en opposition avec le parc et qu'elle serait assurée.

De plus, il a été précisé, concernant le club de Tir, qu'une solution technique serait étudiée afin d'intégrer au mieux le local au parc et régler les problèmes d'infiltration actuellement rencontrés (végétalisation notamment de la toiture).

La question de la pollution des sols a été posée : qu'est-il possible de faire ? Quelle est leur teneur ?

Il a été répondu que des études avaient été menées récemment, qu'elles avaient été validées par la DDASS et la DRIRE, et qu'elles n'avaient révélé aucun risque pour les usagers du futur parc. La dépollution par les plantes, ou phyto-remédiation, a aussi été évoquée et pourra être mise en œuvre sur ce parc.

La question a été posée des espaces de jeux sur le futur parc ?

Il a été répondu que cette question serait développée lors du conseil participatif. La dimension fait partie intégrante du futur parc. La localisation des jeux devra tenir compte des contraintes de sol.

Il a été demandé s'il était possible de réhabiliter la forêt actuellement et quelle partie pouvait l'être ?

Document de travail

M le Maire a précisé que l'ensemble de la forêt était une propriété privée mais qu'à plus long terme il n'était pas inenvisageable que le parc s'étende. La notion de promenade dans le parc et à plus long terme à l'intérieur de la forêt doit être prise en compte.

Il a été néanmoins précisé que l'ensemble de la forêt était protégée et qu'il était impossible d'y faire autre chose que des aménagements paysagers.

La question du devenir du stade d'athlétisme a été posée.

Il a été précisé qu'au vu du récent rapprochement des clubs d'Illzach et de Kingersheim, et qu'au regard de la politique d'agglomération de mutualisation des équipements, le stade d'athlétisme serait supprimé définitivement. M le Maire a rappelé la présence des installations d'Illzach et la création d'un terrain de lancer au niveau de la plaine des sports, et a aussi insisté sur le fait que les cheminements du futur parc seraient conçus de manière à permettre la pratique de la course en toute sécurité notamment pour satisfaire la pratique des collégiens dans le cadre des cours d'EPS.

Il a été demandé si des contrôles altimétriques sur le long terme avaient été réalisés sur la partie de l'ancienne gravière.

Il a été précisé que le premier plan topographique a été réalisé dans le but de préparer cette étude.

L'idée de travailler avec ces affaissements et d'en tirer partie pour créer le parc a de plus été évoquée par un habitant.

La contrainte en termes de réseau sera intégrée au programme de maîtrise d'œuvre.

La question est posée de la dimension artistique du parc et de la possibilité d'installer un parcours de statues ?

Il a été répondu que le conseil participatif avait aussi pour but de trouver un thème fédérateur pour ce parc intégrant au maximum l'aspect ludique.

La question des lieux de promenade pour les jeunes mamans et les jeunes enfants, comme ceux offert au parc du Sausheim, a été soulevée.

M le Maire a rappelé que la dimension familiale était au cœur des préoccupations de la municipalité et au cœur de l'étude du parc. Il faut cependant prendre conscience que le parc de Sosheim bénéficie d'une dimension importante ou la pratique de la promenade est facilitée.

La question est posée de la prise en compte des aménagements PMR ?

Il a été rappelé que le parc serait intégralement accessible PMR et que la loi l'obligeait.

La question est posée de l'opportunité de trouver sur le site un espace de pétanque ?

Il a été répondu que cette question serait développée lors du conseil participatif mais que dans l'optique d'un espace intergénérationnel fédérateur ce type d'espace pouvait être mis en débat.

La question de la clôture a été soulevée.

Il a été précisé que cette question n'était pas encore tranchée et qu'elle serait entre autres débattue lors du conseil participatif.

La place des adolescents a été évoquée.

M le Maire a émis le souhait de mobiliser les adolescents et a précisé qu'un travail avec le collège présent à proximité immédiate du futur parc était en cours. Le public des adolescents est un public difficile à capter.

Document de travail

La question des chiens et du partage de l'espace avec les compagnons à quatre pattes a été soulevée, notamment en ce qui concerne le problème des déjections.

Il a été rappelé qu'une charte d'utilisation du parc allait être créée et qu'il était impossible de contrôler chaque propriétaire de chien. Le civisme des citoyens est au cœur du débat.

La question de la circulation des scooters a été soulevée. De plus, de manière plus large, la question de la circulation autour du parc et de son accessibilité a été évoquée.

M le Maire a précisé qu'une enveloppe de 1 million d'euros a été mise en place afin de refaire la rue de Pfastatt, devenue trop dangereuse et trop dégradée, et que cette réfection allait être menée en lien avec le programme du parc. La circulation douce va de plus être favorisée grâce à cette réfection, et la sécurité améliorée.

En ce qui concerne les scooters, il semble évident que leur circulation sera interdite à l'intérieur du parc afin d'assurer la tranquillité des promeneurs.

Un habitant de Kingersheim a estimé que les 6Ha semblaient un peu justes à ses yeux et qu'il pouvait être difficile d'intégrer toute la richesse du programme qui semble aujourd'hui esquissée ?.

Il a été rappelé que l'ambition ultime était la réappropriation par les Kingersheimois des 100Ha de forêt mais que le parc n'était que la première étape. Un premier travail autour du partage de l'usage de l'étang des pêcheurs semble devoir légitimement être réfléchi.

Un habitant a demandé si des visites de parcs allaient être organisées afin d'aller voir ailleurs ce qu'il se fait.

M le Maire a évoqué les visites prévues pour le conseil participatif. Il a de plus précisé qu'aller voir ailleurs ce qui se fait était une manière de se rendre compte par soi-même des richesses des parcs alentours, mais aussi des erreurs à ne pas refaire. Les visites n'auront pas pour but de copier des parcs, mais d'enrichir un programme original propre à la ville de Kingersheim.